

Situation des fonds propres – Bâle III¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2018			2017			Renvois ²	Modèle du BSIF			
			T3	T2	T1	T4	T3						
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires													
	1	21 123	\$	21 287	\$	21 228	\$	20 967	\$	21 095	\$	A1+A2+B	1
	2	44 223		43 363		41 744		40 489		39 473		C	2
	3	6 498		5 923		4 472		8 006		6 564		D	3
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant les ajustements réglementaires													
	4	71 844		70 573		67 444		69 462		67 132			6
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires													
	5	(19 079)		(18 856)		(18 136)		(18 820)		(18 269)		E1+E2-E3	8
	6	(2 254)		(2 274)		(2 242)		(2 310)		(2 261)		F1-F2	9
	7	(248)		(121)		(122)		(113)		(120)		G	10
	8	2 228		2 160		1 731		506		278		H	11
	9	(967)		(734)		(679)		(805)		(747)		I	12
	10	(109)		(118)		(68)		(73)		(103)		J	14
	11	(65)		(13)		(13)		(13)		(11)		K	15
	12	-		-		(21)		-		(157)			16
	13	(1 254)		(1 132)		(1 085)		(1 206)		(767)		L1+L2+L3	19
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires													
	14	(21 748)		(21 088)		(20 635)		(22 834)		(22 157)			28
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires													
	15	50 096		49 485		46 809		46 628		44 975			29
Autres instruments de fonds propres de catégorie 1													
	16	4 600		4 599		4 246		4 247		4 247		M+N+O	30/31
	17	2 456		2 455		2 455		3 229		3 070		P1+P2+P3	33
	18	245		245		245		-		306		Q	34/35
Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 avant rajustements réglementaires													
	19	7 301		7 299		6 946		7 476		7 623			36
Ajustements réglementaires appliqués aux autres instruments de fonds propres de catégorie 1													
	20	-		-		-		(1)		-			37
	21	(350)		(350)		(352)		(352)		(352)		R+S	40
Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres instruments de fonds propres de catégorie 1													
	22	(350)		(350)		(352)		(353)		(352)			43
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1													
	23	6 951		6 949		6 594		7 123		7 271			44
Fonds propres de catégorie 1													
	24	57 047		56 434		53 403		53 751		52 246			45
Instruments de fonds propres de catégorie 2 et provisions													
	25	7 184		7 127		7 028		7 156		7 082		T	46
	26	199		848		836		2 648		2 641		U	47
	27	-		-		-		-		279			48/49
	28	1 665		1 721		1 662		1 668		1 571		V	50
Fonds propres de catégorie 2 avant les ajustements réglementaires													
	29	9 048		9 696		9 526		11 472		11 573			51
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2													
	30	(2)		-		-		(25)		(19)			52
	31	(160)		(160)		(160)		(160)		(170)		W	55
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2													
	32	(162)		(160)		(160)		(185)		(189)			57
Fonds propres de catégorie 2													
	33	8 886		9 536		9 366		11 287		11 384			58
Total des fonds propres													
	34	65 933		65 970		62 769		65 038		63 630			59
Actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires⁴													
	35	428 943		417 819		441 273		435 750		408 803			60a
Actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1⁴													
	36	429 083		417 951		441 273		435 750		408 803			60b
Total des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres⁴													
	37	429 222	\$	418 082	\$	441 273	\$	435 750	\$	408 803	\$		60c

¹ La situation des fonds propres a été calculée en recourant à la méthode «tout compris».

² Renvois à la page Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (page 5).

³ Depuis le 1^{er} novembre 2017, les montants sont présentés selon IFRS 9. Les montants des périodes antérieures n'ont pas été retraités et sont présentés conformément à IAS 39. Se reporter à la note 2 des états financiers consolidés intermédiaires du deuxième trimestre de 2018 de la Banque.

⁴ Chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la méthode progressive d'inclusion du RVC prescrite par le BSIF. Pour l'exercice 2017, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres étaient respectivement de 72 %, 77 % et 81 %. Pour l'exercice 2018, les facteurs scalaires sont respectivement de 80 %, 83 % et 86 %. Avant le deuxième trimestre de 2018, en raison du plancher réglementaire selon Bâle I que devait respecter la Banque, les actifs pondérés en fonction des risques se rapportant au plancher réglementaire étaient calculés selon les coefficients de pondération en fonction des risques de Bâle I qui sont les mêmes pour tous les ratios de fonds propres.

Situation des fonds propres – Bâle III (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

Ratios de fonds propres¹

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires)

Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1)

Total des fonds propres (en pourcentage du total des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres)

Réserve (exigence minimale de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires + réserve de conservation des fonds propres + réserve applicable aux banques d'importance systémique mondiale (BISM) + réserve applicable aux banques d'importance systémique intérieure (BISI),

en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)^{2, 3}

dont la réserve de conservation des fonds propres

dont la réserve anticyclique⁴

dont la réserve applicable aux BIS⁵

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires disponibles pour constituer des réserves (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)

Cible tout compris du BSIF (cible minimale + réserve de conservation des fonds propres + supplément applicable aux BISI (le cas échéant))⁶

Ratio cible tout compris des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Ratio cible tout compris des fonds propres de catégorie 1

Ratio cible tout compris du total des fonds propres

Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)

Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières

Participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières

Droits de gestion de prêts hypothécaires

Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)

Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2

Provisions susceptibles d'être incluses dans la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)

Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2 selon l'approche standard

Instruments de fonds propres qui seront éliminés progressivement (dispositions applicables uniquement entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2022)

Plafond en vigueur sur les autres instruments de catégorie 1 qui seront éliminés progressivement

Montants exclus des autres instruments de catégorie 1 en raison d'un plafond (excèdent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)

Plafond en vigueur sur les instruments de catégorie 2 destinés à être éliminés

Montants exclus des instruments de catégorie 2 en raison d'un plafond (excèdent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)

Ratios de fonds propres – Méthode transitoire⁷

Actifs pondérés en fonction des risques

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Fonds propres de catégorie 1

Total des fonds propres

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)

Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)

Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)

Ratio de fonds propres d'importantes filiales bancaires

TD Bank, National Association (TD Bank, N.A.)⁹

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Fonds propres de catégorie 1

Total des fonds propres

La Société d'hypothèque TD

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Fonds propres de catégorie 1

Total des fonds propres

N° de ligne	2018						2017		Modèle du BSIF
	T3	T2	T1	T4	T3				
38	11,7	11,8	10,6	10,7	11,0			61	
39	13,3	13,5	12,1	12,3	12,8			62	
40	15,4	15,8	14,2	14,9	15,6			63	
41	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0			64	
42	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5			65	
43	–	–	–	–	–			66	
44	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0			67a	
45	11,7	11,8	10,6	10,7	11,0			68	
46	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0			69	
47	9,5	9,5	9,5	9,5	9,5			70	
48	11,5	11,5	11,5	11,5	11,5			71	
49	3 075	4 129	3 318	2 624	1 501			72	
50	5 135	5 061	4 789	4 783	4 574			73	
51	37	34	31	31	27			74	
52	1 029	1 158	1 100	909	1 073			75	
53	1 665	1 721	1 662	1 668	1 571			76	
54	2 020	2 041	1 941	2 029	1 894			77	
55	2 700	2 700	2 700	3 376	3 376			82	
56	284	541	535	–	10			83	
57	3 505	3 505	3 505	4 381	4 381			84	
58	–	–	–	–	–			85	
59	s. o. ⁸	s. o.	s. o.	443 186	416 529				
60	s. o.	s. o.	s. o.	51 294	49 458				
61	s. o.	s. o.	s. o.	54 523	52 994				
62	s. o.	s. o.	s. o.	65 646	64 265				
63	s. o.	s. o.	s. o.	11,6	11,9				
64	s. o.	s. o.	s. o.	12,3	12,7				
65	s. o.	s. o.	s. o.	14,8	15,4				
66	14,7	14,9	14,8	14,8	14,4				
67	14,7	14,9	14,8	14,8	14,5				
68	15,6	15,7	15,6	15,7	15,5				
69	39,9	37,2	35,9	35,9	35,5				
70	39,9	37,2	35,9	35,9	35,5				
71	40,7	38,1	36,7	36,9	36,6				

¹ La situation des fonds propres a été calculée en recourant à la méthode «tout compris».

² La cible minimale à l'égard du ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant les réserves est de 4,5 %.

³ Le Financial Stability Board, en consultation avec le CBCB et les autorités nationales, a dressé la liste des BISM de 2017 en s'appuyant sur les données de fin de l'exercice 2016. La Banque ne fait pas partie des BISM.

⁴ Le supplément à l'égard de la réserve anticyclique est en vigueur.

⁵ Les BIS⁵ sont assujetties à un supplément de fonds propres sous forme d'actions ordinaires.

⁶ Réflète les cibles relevant du pilier 1 et n'inclut pas la réserve pour stabilité intérieure de 1,5 % relevant du pilier 2.

⁷ La méthode de présentation réglementaire transitoire permet certains ajustements aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les plus importants étant ceux touchant le goodwill, les immobilisations incorporelles et les déductions liées à un seuil, qui sont appliqués progressivement sur une période de cinq ans depuis 2014. Depuis le premier trimestre de 2018, la période transitoire est terminée et, par conséquent, les ratios transitoires ne s'appliquent plus.

⁸ Sans objet.

⁹ TD Bank, N.A. présente séparément ses fonds propres réglementaires à l'Office of the Comptroller of the Currency (OCC) à la fin de chaque trimestre de l'année civile.

Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire

(en millions de dollars)

À la date du bilan

		2018			
		T3			
N° de ligne	Bilan ¹	Dans le périmètre de la consolidation réglementaire ²		Renvois ³	
		\$	\$		
Trésorerie et montants à recevoir de banques	5 541		5 541		
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	34 578		34 448		
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	124 061		124 061		
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction, à la juste valeur par le biais du résultat net	3 865		3 403		
Instruments dérivés	47 567		47 567		
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	3 246		1 225		
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	130 152		128 141		
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	99 839		99 389		
Valeurs mobilières prises en pension	129 019		129 019		
Prêts	638 763		638 763		
Provision pour pertes sur prêts	(3 535)		(3 535)		
Provision admissible comprise dans les fonds propres réglementaires de catégorie 2		(1 665)			V
Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues		(967)			I
Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires		(903)			
Autres	79 408		77 431		
Participation dans TD Ameritrade			1 018		L1
Participations significatives dépassant les seuils réglementaires			4 343		
Participations significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires			2 814		E1
Goodwill théorique			16 360		E2
Goodwill			2 446		F1
Autres immobilisations incorporelles			37		
Autres immobilisations incorporelles (droits de gestion de prêts hypothécaires)					
Actifs d'impôt différé			248		G
Actifs d'impôt différé à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires			1 029		
Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) réalisables par reports rétrospectifs de pertes nettes d'exploitation			1 013		
Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) découlant de différences temporaires mais non réalisables par reports rétrospectifs de pertes nettes d'exploitation					
Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) découlant de différences temporaires mais non réalisables par reports rétrospectifs de pertes nettes d'exploitation et dépassant les seuils réglementaires			–		
Autres ajustements aux actifs et passifs d'impôt différé ⁴			332		
Investissements importants dans des institutions financières (excluant TD Ameritrade)			14		L2
Participations significatives dépassant les seuils réglementaires			–		S
Participations significatives dans les autres éléments de fonds propres de catégorie 1			60		
Participations significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires			65		K
Prestations des régimes de retraite à prestations définies			47 652		
Autres actifs					
TOTAL DE L'ACTIF	1 292 504		1 285 453		
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES⁵					
Dépôts détenus à des fins de transaction	107 599		107 599		
Instruments dérivés	42 966		42 966		
Passifs de titrisation à la juste valeur	12 018		12 018		
Dépôts	838 568		838 568		
Autres	206 643		199 592		
Passifs d'impôt différé					
Goodwill			95		E3
Immobilisations incorporelles (excluant les droits de gestion de prêts hypothécaires)			192		F2
Autres passifs d'impôt différé (couvertures de flux de trésorerie et autres passifs d'impôt différé)			(441)		
Autres ajustements aux actifs et passifs d'impôt différé ⁴			332		
Profits et pertes attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à l'égard des passifs financiers à la juste valeur			109		J
Autres passifs			199 305		
Billets et débiteures subordonnés	7 023		7 023		
Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement			7 184		T
Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés de la catégorie 2			199		U
Instruments de fonds propres exclus du calcul des fonds propres réglementaires			(360)		
Passif	1 214 817		1 207 766		
Actions ordinaires	21 099		21 099		A1
Actions privilégiées	4 850		4 850		
Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 admissibles émis directement			4 600		M
Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres instruments de fonds propres de catégorie 1			1 359		P1
Actions privilégiées exclues des fonds propres réglementaires			(1 109)		
Actions autodétenues – ordinaires	(168)		(168)		A2
Actions autodétenues – privilégiées	(3)		(3)		
Actions autodétenues – actions privilégiées qui comprennent des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV)			(3)		N
Actions autodétenues – actions privilégiées qui ne comprennent pas de dispositions relatives aux FPUNV			–		
Surplus d'apport	195		195		
Surplus d'apport – actions ordinaires			192		B
Surplus d'apport – actions privilégiées			3		O
Résultats non distribués	44 223		44 223		C
Cumul des autres éléments du résultat global	6 498		6 498		D
Couvertures de flux de trésorerie nécessitant une décomptabilisation			(2 228)		H
Cumul des autres éléments du résultat global net inclus à titre de fonds propres			8 726		
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	993		993		
Part incluse dans le calcul des fonds propres réglementaires (émis directement) qui seront progressivement éliminés - autres instruments de fonds propres de catégorie 1			397		P2
Part incluse dans le calcul des fonds propres réglementaires (émis par des filiales et détenus par des tiers) qui seront progressivement éliminés - autres instruments de fonds propres de catégorie 1			245		Q
Part exclue du calcul des fonds propres réglementaires qui seront progressivement éliminés			351		
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	1 292 504	\$	1 285 453	\$	

¹ D'après le bilan à la page 12 du document *Information financière supplémentaire*.

² Les entités juridiques exclues du périmètre de la consolidation réglementaire comprennent les filiales d'assurance Melche Monnex Inc. (consolidée), TD Compagnie d'assurance-vie et TD Reinsurance (Barbados) Inc. Le total des actifs de ces filiales inclus dans la Banque consolidée s'élève à 7,1 milliards de dollars et le total de leurs capitaux propres se chiffre à 1,6 milliard de dollars, desquels 222 millions de dollars sont déduits des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, 350 millions de dollars sont déduits des autres instruments de fonds propres de catégorie 1 et 160 millions de dollars sont déduits des fonds propres de catégorie 2. Les renvois (L3, R, W) se rapportent à la page Situation du capital – Bâle III (page 1).

³ Renvois à la période considérée aux pages Situation des fonds propres – Bâle III (pages 1 et 2).

⁴ Cet ajustement est lié aux actifs et passifs d'impôt différé présentés au montant net aux fins comptables.

⁵ Le plafond en valeur des autres instruments de fonds propres de catégorie 1 comprend un montant de 1,7 milliard de dollars lié à la Fiducie de capital TD IV (qui n'est plus consolidée puisque la Banque n'est pas le principal bénéficiaire de la fiducie). Les fonds propres réglementaires autorisés sont de 700 millions de dollars (renvoi P3 se rapportant à la page Situation du capital – Bâle III (page 1)).